

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE - SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 140

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV - 2022

**AUTORISATION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu la demande présentée par la Société AERAU-NORD en date du 2 juillet 2022,

AUTORISE

- La réservation du stationnement face à l'école Copernic, square Copernic à Gravelines pour la mise en place d'une grue en toute sécurité pour des travaux de dépose d'une centrale de traitement d'air.
- **Sous réserve :**
 - Le stationnement sera réservé face à l'école Copernic, square Copernic,
 - La pose des panneaux de signalisation incombe le demandeur,
 - Que la sécurité des passants soit assurée,
 - Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoicable
Le 9 Août 2022 de 8h à 17h00*

05/08/22

Le Maire,


Bertrand HINGOT

MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : - 8 Août 2022